

Projet Leapfrogging Tunisia's lighting market to high efficiency technologies
Appel à manifestation d'intérêt pour le secteur hôtelier en Tunisie.
Pays d'exécution : Tunisie
Zones d'exécution : Djerba - Gouvernorat de Médenine

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

La Tunisie a soumis sa contribution déterminée au niveau national (CDN) actualisée en 2021, basée sur l'ambition climatique, l'équité sociale et la transparence. Avec une part de plus de 60% des émissions de gaz à effet de serre, le secteur de l'énergie représente un enjeu majeur dans la politique climatique. Pour respecter ses objectifs climatiques, la Tunisie doit accorder une attention particulière à la décarbonation du secteur de l'énergie en adoptant des mesures ambitieuses visant entre autres l'amélioration de l'efficacité énergétique. La transition durable vers un éclairage efficace offre dans ce cadre un important potentiel d'économie d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre, une mesure qui est reflétée dans les objectifs de la CDN de la Tunisie et de la stratégie nationale pour l'efficacité énergétique.

En effet, parmi tous les postes consommateurs d'énergie visés par la transition énergétique, l'éclairage est celui qui présente le potentiel le plus important surtout qu'il dispose d'un taux de retour sur investissement le plus rapide.

L'hôtellerie est un secteur particulièrement énergivore. La consommation d'énergie représente en moyenne 25 % des coûts d'exploitation d'un hôtel. Face à l'augmentation des prix de l'énergie et les obligations réglementaires les hôteliers sont de plus en plus nombreux à chercher des solutions pour faire des économies d'énergie.

Réduire ses consommations énergétiques dans les hôtels s'avère particulièrement complexe puisqu'il faut trouver un juste milieu entre la satisfaction client et les économies d'énergie. En effet, il est souvent constaté que les clients consomment plus dans un hôtel que chez eux, notamment en électricité et en eau.

L'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie et le PNUD dans la mise en œuvre du projet intitulé « Leapfrogging Tunisia's lighting market to high efficiency technologies ».

Ce projet a pour objectif de promouvoir la transformation rapide du marché tunisien vers des technologies d'éclairage à haut rendement énergétique et à réduire ainsi de manière significative la demande et la consommation d'électricité et les émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique qui y sont liées. Le projet est articulé autour des composantes suivantes :

- Composante 1 – Mise en place d'un cadre réglementaire, y compris des normes performance énergétique d'énergie (MEPS) pour les produits d'éclairage
- Composante 2 - Mise en place des mesures de soutien au déploiement de technologies d'éclairage à haut rendement.
- Composante 3 - Renforcement du système de surveillance, de vérification et de mise en œuvre des produits d'éclairage.
- Composante 4 : Gestion écologiquement rationnelle des produits d'éclairage efficaces

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2 relative à la Mise en place des mesures de soutien au déploiement de technologies d'éclairage à haut rendement, un projet de démonstration de l'éclairage d'une " all-LED island" est à mener à Djerba grâce à des partenariats public-privé avec l'industrie hôtelière Tunisienne.

Selon une étude récente de l'ANME réalisée dans le cadre du projet mentionné et portant sur le secteur hôtelier, les lampes LED prédominent en 2024, représentant plus de la moitié des 43 651 luminaires analysés. Au cours des dernières années, le taux d'adoption des LED a atteint 49,6%. Les lampes à basse consommation (LBC) sont presque à égalité avec les lampes halogènes en termes de déploiement. Les tubes néon se classent quatrièmes avec une part de marché de 11,1%. À noter que les lampes à incandescence ont pratiquement disparu en 2024, reléguées à des endroits peu fréquentés ou utilisées principalement dans des appliques, représentant une part de marché insignifiante. Leur taux d'adoption dans les hôtels ces dernières années s'établit à 2,4%.

Conscient de ceci, l'ANME et la Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie (FTH) se sont engagés auprès des hôtels afin de soutenir cette volonté de réduire la consommation énergétique tout en gardant la qualité de service.

En effet, les hôtels qui s'engagent pour protéger l'environnement (dans le cadre du développement de leur politique RSE), peuvent accroître leur attractivité pour leurs clients, fournisseurs, investisseurs, qui placent de plus en plus des préoccupations écologiques au centre de leurs recherches.

Cet engagement de l'ANME et du FTH s'est manifesté à travers une mission d'accompagnement d'une centaine d'hôtels tunisiens pour réaliser un diagnostic énergétique permettant ainsi l'identification d'un plan d'action de maîtrise de l'énergie et par conséquent bénéficier des primes accordées par le Fond de Transition Energétique (FTE).

Dans cette optique, et afin de favoriser la transition vers un éclairage plus efficace dans le secteur hôtelier, l'ANME, le PNUD et la Fédération Tunisienne d'Hôtellerie lancent un appel

public pour sélectionner des établissements hôteliers sur l'île de Djerba. L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est d'accompagner leurs initiatives en matière d'efficacité énergétique, notamment à travers une campagne de relamping.

Ces Termes De Référence invitent donc les hôtels intéressés à soumissionner.

II. OBJECTIFS

L'objectif global est de d'accompagner les initiatives des hôtels dans la région de Djerba en matière d'efficacité énergétique à travers une campagne de relamping.

De manière spécifique, le présent appel cherche à sélectionner des établissements hôteliers engagés ou souhaitant s'engager dans une démarche globale visant à améliorer leur efficacité énergétique, réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre, et qui envisagent d'adopter des solutions d'éclairage plus performantes à travers une campagne de relamping.

III. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

- Le présent appel à manifestation est destiné aux établissements hôteliers dans la zone de Djerba ;
- Une priorité sera donnée aux établissements hôteliers qui se sont engagés dans une démarche globale d'efficacité énergétique afin de réduire sa consommation énergétique et ses émissions de gaz à effet de serre;
- L'établissement hôtelier doit être capable de fournir le nombre exact de lampes à remplacer et de fournir ces chiffres par type de lampes. Un expert mandaté par l'ANME et le PNUD devra par la suite vérifier ces données avant la contractualisation et la mise en œuvre de la campagne de relamping.
- Toutes les lampes usagées remplacées doivent être remises à la fin du processus. La collecte des anciennes lampes se fera selon une procédure qui sera définie par l'ANME et le PNUD et les établissements hôteliers souhaitent faire part à cette campagne doivent s'engager à appliquer ces procédures.
- Les procédures d'acquisition du matériel nécessaire pour la campagne de relamping sera celle des Nations Unies ;

IV. CRITERES D'ELIGIBILITE

Les critères d'éligibilité sont définis comme suit :

- Être un établissement hôtelier qui dispose de 100 lits minimum
- Être un établissement hôtelier ayant un minimum de 2 000 lampes
- Être un établissement hôtelier dont la facture énergétique annuelle dépasse 200.000 DT, TTC
- L'existence d'un rapport d'audit énergétique ou d'une expertise énergétique détaillant l'éclairage est un atout
- N'ayant pas eu un appui de la part du PNUD ou durant les 10 derniers années.

V. CRITERES D'EVALUATION DES DOSSIERS

Critères	Points
Être membre du FTH	10
Etablissement hôtelier qui dispose de plus de 100 lits	10
Disposant de 1 500 lampes ou plus à remplacer (pondération)	30
Audit énergétique ou expertise existant détaillant l'éclairage	30
Fourniture d'un inventaire détaillé des points lumineux existants (conformément au tableau ci-joint)	20

Une attention particulière sera portée pour le relamping LED des Tubes néon relatifs à un usage dans les locaux techniques et ou autres.

NB : Après évaluation de toutes les candidatures, seules les établissements ayant obtenu une moyenne de 70/100 seront considérées pour établir la sélection finale. Un classement par ordre de mérite sera établi afin d'en sélectionner les meilleures.

VI. PROCEDURES DE SELECTION

Les dossiers doivent être envoyés à l'ANME et ils seront ensuite examinés par un Comité de sélection pour s'assurer du respect des critères de sélection énumérés plus haut. Les établissements hôteliers sont susceptibles d'être sollicités durant la phase d'instruction des dossiers pour apporter des clarifications additionnelles.

En cas de demande d'informations complémentaires, l'établissement hôtelier dispose d'un délai maximal deux (02) jours pour fournir les compléments sollicités ou la version améliorée du dossier.

En outre, le Comité peut décider, avant la décision de sélection finale, de faire une visite de site des projets.

L'acceptation finale du projet par le Comité de sélection fera l'objet d'une notification écrite par l'ANME. Seuls les établissements retenus seront contactés.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comprendre les documents suivants :

- Formulaire type de demande d'appui (en annexe) dûment renseigné ;
- Copie du registre national de commerce (RNE) ;
- Copie du rapport d'audit ou expertise énergétique (si existe)
- Tableau ci-joint rempli
- Tout autre document utile.

VII. DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature sont à soumettre électroniquement sous format Word ou PDF accompagnés des documents requis dans les termes de référence à l'adresse email suivante : « deeb@anme.tn » mentionnant en Objet « **AMI Eclairage LED Hotels – Djerba** » et au plus tard le **16 septembre 2024**.

VIII. TERMES & CONDITIONS

L'émission de cet appel n'oblige en aucune façon l'ANME et le PNUD d'attribuer une subvention, ni de s'engager à payer pour les frais engagés dans la préparation et la présentation d'une proposition ne cadrant pas avec les résultats recherchés par cet appel.

Annexe : Formulaire de demande d'appui

I. Informations générales	
1. Dénomination de l'hôtel	
2. Capital social	<input type="checkbox"/> 100 % Tunisien <input type="checkbox"/> 100% étranger <input type="checkbox"/> Mixte
3. Année de création	
4. Région	
5. Surface couverte de l'hôtel en m ²	
6. Capacité d'accueil de l'hôtel :	
7. Catégorie de l'hôtel (Nombre d'étoiles)	
8. Premier responsable de l'Hôtel	

II. Personne de contact pour ce programme	
9. Nom & Prénom	
10. Fonction	
11. Courrier électronique / E-mail :	
12. Numéro de téléphone	

III. Situation énergétique de l'hôtel

13. Votre hôtel a-t-il réalisé un audit énergétique ?

Oui

Non

14. Si oui, quelle est l'année de réalisation de l'audit énergétique ?

15. Nombre total de nuitées en 2023 ?

16. Nombre total de nuitées en 2022 ?

17. Prière d'indiquer la nature de la consommation énergétique durant les 3 dernières années :

Electricité

Gaz

Fioul

Diesel

Essence

GPL

Autres

18. Facture de consommation d'électricité annuel pour les trois dernières années 2021,2022, 2023

	Année	Montant en TND	
	2023		

IV. Informations supplémentaires

19. Quels sont les équipements, postes ou autre qui consomment le plus d'énergie ? Indiquez le pourcentage si c'est possible.

20. Existe-t-il d'autres sources d'énergie renouvelable ?

Solaire thermique

PV

21. Quelle est la puissance installée ?

22. Avez-vous un système de suivi énergétique au sein de votre hôtel ?

23. Si Oui, Nature et fonctionnalités du système ?

24. Contrat d'achat d'électricité (STEG) :

Basse Tension

Moyenne Tension Uniforme

Moyenne Tension Poste horaire

25. Puissance installée des transformateurs électriques ?

26. Est-ce que l'hôtel est certifié (cocher la bonne norme) par rapport à ?

ISO 9001

ISO 50001

ISO 14001

OHSAS 18001

ISO 22000

Autres

27. indiquer clairement le nombre de point lumineux dans votre établissement (différentes technologies de lampes) ?

28. indiquer clairement le budget estimatif pour financier ce besoin de relamping ?

29. indiquer clairement la contrepartie au financement de la campagne de relamping (qui peut être en nature ou financière) que l'établissement peut mobiliser ?

Annexe 1 : Inventaire Installation existante de l'éclairage

Type de Lampes (à préciser)	Image (modèle)	Nombre de points d'éclairage	Puissance unitaire (W)
Tube fluorescent (Tube néon)			
Spot halogène			
Lampe LBC (fluocompacte)			
Eclairage extérieur			
Projecteur			
Lampe LED			
Spot LED			
Autres (à spécifier)			
Bilan			

Signature et date